



Communiqué
Service presse et relations médias
presse@reims.fr - [espace presse](#)
Tél. : 03 26 77 77 40

Règlements de compte à Orgeval : réaction d'Arnaud Robinet, maire de Reims

Reims, 5 juin 2023

« Nous assistons à une escalade de violences sur le quartier Orgeval depuis quelques jours. La raison est connue : celle de règlements de comptes dans le cadre des trafics de drogue. Quelques trafiquants, souvent très largement identifiés et suspectés, pourrissent la vie d'un quartier où les habitants honnêtes ne se sentent légitimement pas en sécurité.

J'ai demandé à l'État de se rendre disponible dans les meilleurs délais pour une réunion afin d'apporter une réponse concrète et immédiate avec un renforcement conséquent des effectifs de police sur le secteur. De son côté, la ville de Reims continuera de prendre sa part avec sa police municipale et va déployer des membres du bataillon de la prévention de Croix-Rouge sur le quartier.

Pour autant, la situation que connaissent régulièrement les quartiers de nos villes, appelle des solutions plus durables et orientées vers la répression des trafics et des trafiquants plutôt qu'une inutile politique du chiffre de pénalisation des petits consommateurs qui n'a pas d'effets sur la radicalisation des trafiquants.

La répression actuelle n'est plus en lien avec l'ensauvagement des trafics. Elle n'est plus davantage adaptée à l'âge des personnes impliquées dans les trafics. On ne peut plus fermer les yeux devant l'implication des mineurs dans les trafics et ce très jeune. La sanction doit exister dès la première implication, pour éviter que la minorité vienne s'ériger en totem d'immunité, une aubaine pour les trafiquants qui ont ainsi intérêt à endoctriner les enfants dans leurs activités criminelles, dès leur plus jeune âge.

De nouvelles réponses pénales doivent être apportées sans trembler : Condamnation des parents dont les enfants mineurs sont impliqués dans les trafics et suppression des aides sociales, interdiction d'accéder au logement social pour les personnes condamnées, interdiction de territoire communal pour toute personne reconnue coupable de trafic, peine d'expulsion automatique des personnes condamnées de nationalité étrangère...

Autant de pistes qui doivent faire que la peur changera de camp. »

Arnaud Robinet, maire de Reims

www.reims.fr